



**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
AUPRES DE LA BANQUE POSTALE**

Objet : Mise en place d'une ligne de trésorerie de 2 000 000 € auprès de la Banque Postale

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122.22 3° ;

VU la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par la délibération n°2020-007 du 23 mai 2020 ;

VU l'offre de ligne de trésorerie présentée par la Banque Postale le 15 février 2024,

L'an deux mille vingt quatre, le cinq mars,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ouvrir auprès de la Banque Postale une ligne de trésorerie destinée aux financements des besoins ponctuels de trésorerie de la Ville, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant : 2 000 000 euros**
- **Durée : 182 jours à compter de la signature du contrat et au plus tard le 14/03/2024**
- **Taux d'intérêts et marge : tirage sur €STR +0,69 % (dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à 0, l'€STR serait alors réputé égal à 0)**
- **Calcul des intérêts : à compter de la date de mise à disposition des fonds jusqu'au jour calendaire précédant la date de remboursement des fonds**
- **Paiement des intérêts : trimestriel**
- **Frais de dossier : 0,10 % du montant de la ligne soit 2 000 €**
- **Commission de non-utilisation : 0 % par an sur le montant non utilisé de la ligne de trésorerie**

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

Madame la Préfète du Rhône,

Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable de Caluire et Cuire

ARTICLE 3 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire.

Fait à Caluire et Cuire, le 5. 03. 2024

**Le Maire
Philippe COCHET**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

